

## NOTE D'INFORMATION

**Date :** 30 Septembre 2019

**Objet :**

- Contrôle des trains LST Skypper et Tanarg.

**Appareils concernés:**

- Tous les tricycles LST Skypper et Tanarg.

**Inspection et action à réaliser :**

- En utilisation normale, les trains des tricycles subissent des efforts importants. Lorsque les terrains sont plus contraignants ces efforts sont d'autant plus élevés. De plus, il peut arriver que les trains endurent des traitements pour lesquels ils n'ont pas été prévus. Exemple : Ils servent de marchepieds.

Nous tenons à rappeler, comme cela est indiqué dans le manuel de maintenance des tricycles, que les trains doivent être contrôlés toutes les 100 heures ou tous les ans et qu'à 300 heures, ils doivent être démontés pour une inspection plus approfondie.

Etant donné l'ensemble des contraintes appliquées, et au vu de l'état de certains trains lors des révisions, nous vous demandons de plus de réaliser, lors de votre prochaine pré-vol, une inspection détaillée du train arrière, notamment au niveau des liaisons soudées qui les relient au châssis (recherche de criques éventuelles). Nous vous remercions d'informer l'usine de toute détérioration constatée au cours de ce contrôle.

